

DATE / RESERVATION : ..... de heures à heures (OBLIGATOIRE)

Salle : ..... Objet : .....

**Badges ou clés sont à retirer à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture**
**EN CAS DE PROBLÈME, CONTACTER 06.27.25.89.78 M. PAYET Frédéric, adjoint au Maire de DIRINON**
**Nom du responsable – Adresse – Tél. :** .....

.....

.....

Données personnelles : nous vous informons que les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement dont la finalité est le suivi des réservations des salles municipales, ainsi que la facturation de leur location. Le Maire de Dirinon est responsable du traitement et les destinataires des données collectées par ce formulaire sont les services habilités de la Mairie uniquement et, le cas échéant, le Trésor Public. Les données ne seront conservées que le temps de la réalisation des finalités. La base légale du traitement est l'**exécution contractuelle**. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions, auprès du Responsable de traitement ou du délégué à la protection des données à l'adresse : [dpo@datavigiprotection.fr](mailto:dpo@datavigiprotection.fr). Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

<b>TARIFS 2023</b> Du 01/05 au 30/09	Salle polyv. Apéritif/Café/réunion	Salle polyv. Repas midi (07h à 18h)	Salle polyv. Soirée (du samedi 14h au lendemain 12h)	Petite salle (#) Apéritif/Café/réunion (apéritif : 21h30 maxi)	Petite salle (#) Le Repas
<b>RESIDENTS</b>	151 €	300 €	452 € *	97 €	132 €
<b>COMMERCES ENT.DIRINON</b>	300 €	475 €	577,50 € **	151 €	189 €
<b>RESIDENTS ext. COMITE ENTR.</b>	300 €	475 €	577,50 € **	189 €	284 €
<b>AUTRES EXT. (COMMERCIAL)</b>	375€			226€	

(\*) Forfait pour 2 et/ou 3 soirées 710 € (\*\*) Forfait pour 2 et/ou 3 soirées : 787,50 €

(#) Ty Goudor+allée boules : majoration 53 € – Réunion salle Skiber : 1h : 25,50€ - demi-journée : 51€ - journée : 102 €

**NB.** : → Pour la location d'une salle, un chèque caution de **1000 €** est demandé  
 → Pour le ménage, un chèque de caution de **102 €** est demandé (prévoir les produits d'entretien)  
 → Pour la location de la sono ou du vidéoprojecteur, un chèque de caution de **900 €** est demandé  
 → **Tri sélectif obligatoire** : les poubelles sont à disposition derrière la salle polyvalente  
 → **Faire une demande de coffret électrique si branchements crêpières ou appareils à raclette**  
**RESERVATION FERME & DEFINITIVE ENTRAINANT AUTOMATIQUEMENT FACTURATION**

**ASSURANCES**

Les utilisateurs doivent se garantir contre les risques ainsi que contre les dommages de toutes natures liés à l'utilisation des salles. Fournir une copie de l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile et d'une assurance en cas de manifestation particulière. Le responsable s'engage à faire respecter les normes de sécurité dans la salle et à l'extérieur (stationnement) et à rendre les locaux propres et rangés.

SIGNATURE DU MAIRE,

Bon pour accord,

Fait à le

 Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement  
 SIGNATURE DU DEMANDEUR précédée de la mention  
 « lu et approuvé »

**N.B. :** Suite à des plaintes de riverains, nous vous demandons d'éviter des bruits intempestifs pouvant nuire à l'entourage immédiat des salles.



# FICHE DE RESERVATION DES SALLES COMMUNALES 2023

du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12

Tarifs en vigueur pouvant être modifiés par décision du Conseil Municipal

**Fiche de réservation à retourner en Mairie impérativement 8 jours avant la manifestation**

DATE / RESERVATION : ..... de heures à heures (OBLIGATOIRE)

Salle : ..... Objet : .....

**Badges ou clés sont à retirer à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture**

**EN CAS DE PROBLÈME, CONTACTER 06.27.25.89.78 M. PAYET Frédéric, adjoint au Maire de DIRINON**

**Nom du responsable - Adresse - Tél. :** .....

.....

.....

Données personnelles : nous vous informons que les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement dont la finalité est le suivi des réservations des salles municipales, ainsi que la facturation de leur location. Le Maire de Dirinon est responsable du traitement et les destinataires des données collectées par ce formulaire sont les services habilités de la Mairie uniquement et, le cas échéant, le Trésor Public. Les données ne seront conservées que le temps de la réalisation des finalités. La base légale du traitement est l'**exécution contractuelle**. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions, auprès du Responsable de traitement ou du délégué à la protection des données à l'adresse : [dpo@datavigiprotection.fr](mailto:dpo@datavigiprotection.fr). Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

<b>TARIFS 2023</b> Du 01/01 au 30/04 Du 01/10 au 31/12	<b>Salle polyv.</b> Apéritif/Café/réunion	<b>Salle polyv.</b> Repas midi (07h à 18h)	<b>Salle polyv.</b> Soirée (du samedi 14h au lendemain 12h)	<b>Petite salle (#)</b> Apéritif/Café/réunion (apéritif : 21h30 maxi)	<b>Petite salle (#)</b> Le Repas
<b>RESIDENTS</b>	174 €	345 €	517 € *	110€	152 €
<b>COMMERCES ENT.DIRINON</b>	350 €	517 €	627 € **	174 €	216 €
<b>RESIDENTS ext. COMITE ENTR.</b>	350€	517 €	627 € **	216 €	326 €
<b>AUTRES EXT. (COMMERCIAL)</b>	432€			260 €	

(\*) Forfait pour 2 et/ou 3 soirées : 809 € (\*\*) Forfait pour 2 et/ou 3 soirées : 847 €

(#) Ty Goudor+allée boules : majoration 55 € – Réunion salle Skiber : 1h : 27,50€ - demi-journée : 55€ - journée : 110 €

**NB. :** → Pour la location d'une salle, un chèque caution de **1000 €** est demandé  
→ Pour le ménage, un chèque de caution de **102 €** est demandé (prévoir les produits d'entretien)  
→ Pour la location de la sono ou du vidéoprojecteur, un chèque de caution de **900 €** est demandé  
→ **Tri sélectif obligatoire** : les poubelles sont à disposition derrière la salle polyvalente  
→ **Faire une demande de coffret électrique si branchements crêpières ou appareils à raclette**  
**RESERVATION FERME & DEFINITIVE ENTRAINANT AUTOMATIQUEMENT FACTURATION**

## ASSURANCES

Les utilisateurs doivent se garantir contre les risques ainsi que contre les dommages de toutes natures liés à l'utilisation des salles. Fournir une copie de l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile et d'une assurance en cas de manifestation particulière. Le responsable s'engage à faire respecter les normes de sécurité dans la salle et à l'extérieur (stationnement) et à rendre les locaux propres et rangés.

SIGNATURE DU MAIRE,

Bon pour accord,

Fait à le

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement  
SIGNATURE DU DEMANDEUR, précédée de la mention  
« lu et approuvé »

**N.B. :** Suite à des plaintes de riverains, nous vous demandons d'éviter des bruits intempestifs pouvant nuire à l'entourage immédiat des salles.